

-----  
**MAIRIE DE TREMBLECOURT..**

8, rue de la Mairie  
54385 TREMBLECOURT  
Tél/Fax : 03.83.23.17.28

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2011**

CONVOCAION DU 17 MARS 2011

Présents : Francis COLIN, Laurence DELAY, Marie-José FOURNIER, Danièle JANNEL, Jean-Paul HECHT.  
Laurent HILLARD, Frédéric PATARD

Absente : Brigitte CILLA

Le secrétaire de séance désigné par le conseil est Danièle JANNEL.

Le procès verbal de la séance du 23 mars 2011 a été approuvé et signé par l'ensemble des conseillers présents. Un exemplaire est remis à chacun des conseillers (y compris les personnes excusées ou absentes)

**Point 1 (délib 05 et 06/11) : Adoption des comptes administratifs et comptes de gestion (CCAS, EAU et budgets général) :**

Madame Fournier prend la parole et présente successivement les dépenses et les recettes du service de l'eau, de la commune et du CCAS.

Le Conseil Municipal examine les différents comptes administratifs de l'année 2010 qui s'établissent ainsi :

| Libellés                            | INVESTISSEMENT         |                         | FONCTIONNEMENT         |                         | ENSEMBLE               |                          |
|-------------------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------------------|
|                                     | Dépenses<br>ou déficit | Recettes<br>ou excédent | Dépenses<br>ou déficit | Recettes<br>ou excédent | Dépenses<br>ou déficit | Recettes<br>ou excédents |
| <b>COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE</b> |                        |                         |                        |                         |                        |                          |
| Résultats reportés 2009             |                        | 54 059,93               |                        | 211 904,10              | 0,00                   | 211 904,10               |
| Opérations de l'exercice            | 13 973,40              | 12 579,27               | 110 824,81             | 117 342,31              | 124 798,21             | 129 921,58               |
| TOTAUX (1)                          | 13 973,40              | 66 639,20               | 110 824,81             | 329 246,41              | 124 798,21             | 341 825,68               |
| <b>Résultats de clôture 2010</b>    |                        | <b>52 665,80</b>        |                        | <b>218 421,60</b>       |                        | <b>271 087,40</b>        |
| Restes à réaliser (2)               |                        |                         |                        |                         |                        | -                        |
| TOTAUX CUMULES (1) + (2)            | 13 973,40              | 66 639,20               | 110 824,81             | 329 246,41              | 124 798,21             | 341 825,68               |
| <b>RESULTATS DEFINITIFS 2010</b>    |                        | <b>52 665,80</b>        |                        | <b>218 421,60</b>       |                        | <b>271 087,40</b>        |
| <b>COMPTE ADMINISTRATIF EAU</b>     |                        |                         |                        |                         |                        |                          |
| Résultats reportés 2009             |                        | 13 011,91               |                        | 13 394,92               |                        | 26 406,83                |
| Opérations de l'exercice            | 6 963,90               | 5 536,78                | 38 170,92              | 28 641,84               | 45 134,82              | 34 178,62                |
| TOTAUX (1)                          | 6 963,90               | 18 548,69               | 38 170,92              | 42 036,76               | 45 134,82              | 60 585,45                |
| <b>Résultats de clôture 2010</b>    |                        | <b>11 584,79</b>        |                        | <b>3 865,84</b>         |                        | <b>15 450,63</b>         |
| Restes à réaliser (2)               |                        |                         |                        | -                       | -                      | -                        |
| TOTAUX CUMULES (1) + (2)            | 6 963,90               | 18 548,69               | 38 170,92              | 42 036,76               | 45 134,82              | 60 585,45                |
| <b>RESULTATS DEFINITIFS 2010</b>    |                        | <b>11 584,79</b>        |                        | <b>3 865,84</b>         |                        | <b>15 450,63</b>         |

**COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION CCAS**

| DEPENSES   |                 |            | RECETTES                 |                 |                   |
|--|-----------------|------------|--------------------------|-----------------|-------------------|
| Libellé  | Prévu           | Réalisé    | Libellé                  | Prévu           | Réalisé           |
| Fêtes et cérémonies                                    | 400,00          | - €        | Subvention de la commune | 2 000,00        | - €               |
| Subventions aux personnes<br>de droit privé (familles) | 1 000,00        | - €        | Résultat reporté 2009    | 1 171,79        | 1 171,79 €        |
| Aides (secours)  | 1 600,00        | - €        |                          |                 |                   |
| Dépenses imprévues                                     | 171,79          | - €        |                          |                 |                   |
| <b>TOTAL</b>   | <b>3 171,79</b> | <b>- €</b> | <b>TOTAL</b>             | <b>3 171,79</b> | <b>1 171,79 €</b> |

RESULTAT DE L'EXERCICE 2010 : - €

RESULTAT DE CLOTURE 2010 : + 1 171,79 €

Hors de la présence du Maire, et sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur Laurent HILLARD, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les différents comptes administratifs et comptes de gestion du CCAS et de la Commune. Le compte administratif de l'eau est voté à la majorité (1 abstention).

**Point 2 (délib 07 et 08/11) Reprise des résultats :**

COMMUNE : Le compte administratif de la commune fait apparaître les excédents suivants et le conseil décide à l'unanimité de reprendre les excédents dans leur totalité au BP 2011 :

- ◆ L'excédent d'investissement de : 11 584,79 €
- ◆ L'excédent d'exploitation de : 3 865,84 €

EAU : Le compte administratif de l'eau fait apparaître les excédents suivants et le conseil décide à l'unanimité de reprendre les excédents dans leur totalité au BP 2011 :

- ◆ L'excédent d'investissement de : 11 584,79 €
- ◆ L'excédent d'exploitation de : 3 865,84 €

CCAS : Le compte administratif du CCAS fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1171.79 €. Le conseil d'administration décide à l'unanimité de reprendre l'excédent dans sa totalité au BP 2011.

**Point 3 (délib 09/11) : Taux des taxes locales directes 2011**

Après en avoir délibéré, le produit fiscal est maintenu à la même hauteur que pour l'exercice 2010. Le conseil municipal décide de n'appliquer ni majoration, ni minoration. Selon notification des services de l'Etat, les taux adoptés sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 14,69 %
- Taxe foncier bâti : 9,03 %
- Taxe foncier non bâti : 17,09 %
- CFE: 16,21 %

**Point 4 (délib 10/11) : Présentation et vote des budgets primitifs 2011 :**

Le Maire soumet le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement de chacun des budgets.

Le budget du CCAS a été voté à l'unanimité comme suit :

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 1 171,79 €

Le budget de l'eau à été voté à l'unanimité comme suit :

- Section d'exploitation : dépenses et recettes équilibrées à 32 765,84 €
- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à 15 189,78 €

Le budget général de la commune a été voté à l'unanimité :

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 357 443,60 €
- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à 278 011,47 €

#### **Point 5 (délib 11/11) Subvention aux associations**

Le conseil municipal a voté, à l'unanimité, les subventions suivantes :

200 € à l'ADAPA, 110 € au Centre Brancion de Royaumeix, 110 € à Radio Déclic

#### **Point 06 (délib 12/11) Remboursement de la caution à l'ancienne locataire de l'appartement n° 2**

Le maire rappelle aux conseillers que la locataire de l'appartement n° 2 est partie depuis le 31 décembre 2010, et rappelle également qu'à son arrivée, un dépôt garantie a été versé à la commune. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires au remboursement de ce dépôt de garantie.

#### **Point 5 : Bois**

Le garde forestier a proposé un programme de travaux pour 6 240 €HT. Nous lui avons demandé de nous accompagner en forêt pour nous expliquer le détail des travaux à effectuer.

#### **Point 6 : Communauté de Communes, informations sur les fusions**

Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle a établi des schémas pour le regroupement de certaines intercommunalités. Les documents seront transmis pour avis aux conseils municipaux qui auront jusqu'au 31 juillet pour se prononcer. Ensuite, c'est la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) qui devra adopter les propositions (majorité des deux tiers). Monsieur le Préfet établira le schéma définitif pour le 31/12/2011.

Rappel : les communes isolées devront impérativement rejoindre une communauté de communes en 2012 au plus tard. Les communautés de communes de moins de 5 000 habitants devront s'associer à une intercommunalité voisine pour le 30 juin 2013.

Notre communauté de communes comporte 1700 habitants. Elle est donc concernée par l'obligation de fusion. Deux de nos voisines (3 Vallées et Moselle et Esch) ne possèdent pas la compétence assainissement et n'envisagent pas de l'acquérir un jour : la fusion paraît donc impossible avec l'une ou l'autre d'entre elles.

La communauté de communes du toulouais ne possède pas la compétence petite enfance et nous travaillons actuellement à trouver une solution qui soit acceptable par les communes pour la reprise de la crèche de Manonville. En effet, il n'est pas envisageable que la communauté de communes des Côtes en Haye transfère la totalité de son patrimoine et de ses moyens en conservant une charge qui serait à imputer sur les budgets communaux.

Entre autres modifications : l'adhésion à une communauté de communes implique une fiscalité différente, un mode de facturation des OM sur le principe de la taxe et non plus de la redevance, et la gestion du service assainissement (exemple CC du Toulouais). La représentation des communes change également : un seul conseiller communautaire au lieu de deux pour les communes rurales comme la nôtre.

### **Questions diverses :**

Laurent Hillard, premier adjoint, a fait établir un devis pour équiper l'ouvrier communal (tracteur et outils divers)

La discussion s'engage sur le matériel à acquérir qui puisse répondre aux besoins de la commune, sachant que le déneigement est toujours assuré jusqu'en 2013 par la communauté de communes des Côtes en Haye.

Malgré tout, l'utilisation d'un tracteur pour le déneigement pose beaucoup de difficultés car il est difficile de trouver la personne susceptible d'assurer le déneigement à toutes heures du jour ou très tôt le matin. Il semble donc que la commune sera dans l'avenir toujours contrainte d'utiliser les services d'un prestataire. La question sera revue en temps utile.

Frédéric Patard et Francis Colin proposent que l'on fasse établir un ou deux devis différents pour du matériel de nettoyage des rues et la tonte de l'herbe. Le premier adjoint s'en occupe.

L'ordre du jour est épuisé.

Signature des conseillers :